

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 27 MARS 2024**

Date de la convocation  
21.03.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 26  
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre  
le vingt sept mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,  
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,  
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,  
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

**ABSENTS et EXCUSÉS :**

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

*Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX*

*Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**Dénomination de voies publiques et privées**

M. Jean-Pierre JAGER, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Considérant que chaque conseil municipal de chaque commune doit procéder à  
la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique, ainsi  
que les lieux-dits situés sur son territoire, et à la numérotation des maisons et autres  
constructions, afin de faciliter la localisation,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la  
dénomination des voies,

Vu l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Aménagement, Patrimoine »  
en date du 25 mars 2024,

Il est proposé de dénommer les voies suivantes :

⇒ VOIE N°1 (RD N°14) : voie comprise entre Route Départementale N°14 en  
direction d'Insay et le boulevard du 8 mai 1945 :

↘ **Route d'Insay**

.../...

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **10 AVR. 2024**

Publié le : **10 AVR. 2024**

Notifié le : .....

⇒ VOIE N°2 Secteur Bataviande : suite à différents problèmes rencontrés par les propriétaires, il convient de dénommer la voie desservant les pavillons :

➡ **Impasse des Prés**

⇒ VOIE N°3 Voie privée hameau de Niorteau : il est proposé de dénommer la parcelle XX 99 :

➡ **Allée des Passeroses**

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ adopte les dénominations proposées ;

⇒ charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux différents services intéressés par cette dénomination.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

